



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **10 octobre 2016**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir

Développement de l'Ultra Large Bande de Swisscom

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 225 500 F pour couvrir la contribution financière aux coûts du développement de l'Ultra Large Bande (selon le projet de contrat de Swisscom, annexé).

D'amortir la dépense de 225 500 F, en 4 ans la première fois en 2018.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 28 novembre 2016.

Vandœuvres, le 19 octobre 2016

La présidente du Conseil municipal
Floriane ERMACORA